

Unissons-nous contre le diabète du 16 novembre au 31 décembre 2017

Votre don à la Fédération Française des Diabétiques vous permet par ailleurs de bénéficier d'une réduction fiscale : votre impôt sur le revenu est ainsi réduit de 66 % de son montant (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

Pour en bénéficier sur votre impôt 2017, effectuez votre don avant le 31 décembre 2017, minuit. Un reçu fiscal vous sera adressé dans les plus brefs délais : d'avance, la Fédération vous remercie infiniment pour votre générosité !

[Je fais un don](#)